

GLOSSAIRE

La démographie

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) : est la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période**. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

L'indicateur de vieillissement : il est défini comme le rapport de la population de + de 60 ans à celle des moins de 20 ans. Si l'indicateur est supérieur à 100 alors la part des plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

Le GFE (Groupe Formation Emploi)

C'est une **nomenclature** construite dans le cadre de la démarche Argos composée d'une vingtaine de domaines qui permet de **rassembler** des informations **statistiques de toutes origines** pour rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail par grands corps de savoirs.

- GFE 01 Agriculture
- GFE 02 Pêche - Mer - Aquaculture
- GFE 03 Bâtiment gros œuvre - Génie civil - Extraction
- GFE 04 Bâtiment : équipements et finitions
- GFE 05 Structures métalliques - Travail des métaux - Fonderie
- GFE 06 Mécanique - Automatismes
- GFE 07 Electricité - Electrotechnique - Electronique
- GFE 08 Travail des matériaux - Industries de process - Laboratoire
- GFE 09 Production alimentaire - Cuisine
- GFE 10 Textile - Habillement - Cuir
- GFE 11 Travail du bois
- GFE 12 Techniques graphiques - Impression
- GFE 13 Transports - Conduite - Manutention - Magasinage
- GFE 14 Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé
- GFE 15 Commerce et distribution
- GFE 16 Paramédical - Travail social - Soins personnels
- GFE 17 Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Sports - Animation socioculturelle - Loisirs
- GFE 18 Nettoyage - Assainissement - Environnement - Sécurité
- GFE 19 Techniques de la communication - Média
- GFE 20 Arts appliqués - Arts du spectacle
- GFE 21 *Formations générales - Généralistes - Développement personnel*
- GFE 22 *Formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle*

L'emploi

Source Insee : les informations sur l'emploi concernent la **population active occupée** (appelée ici actifs). Elle regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi. La population active occupée au sens du recensement comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré... ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

La mesure de la population active occupée peut s'effectuer au lieu de résidence ou au lieu de travail. Nous avons privilégié la mesure au lieu de travail chaque fois que cela était possible.

Source Assédic : les informations concernent les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Il ne concerne donc pas l'agriculture et les établissements publics. Le comptage s'effectue au 01 janvier de chaque année. Il est réalisé à partir de l'établissement et donc du secteur d'activité et non des métiers exercés.

Source DADS : La **Déclaration annuelle des données sociales** est une formalité déclarative que doit accomplir **toute entreprise employant des salariés**.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre **l'ensemble des employeurs et de leurs salariés**, sauf :

- les agents des organismes de l'Etat titulaires ou non
- les services domestiques
- les activités extra-territoriales

Les déclarations des **services de l'Etat à caractère industriel et commercial** (EDF, SNCF, RATP, La Poste, France Telecom, ...), ainsi que des **collectivités territoriales** et de la **fonction publique hospitalière sont en revanche prises en compte**.

Les salariés de l'agriculture et de la sylviculture étaient exclus jusqu'à l'année 2001. A compter de l'année 2002, ils sont inclus dans le champ mais la qualité des informations sur ce secteur n'a pas été suffisante la première année pour en espérer des résultats fiables.

Le champ recouvre donc l'essentiel des secteurs privé et semi-public.

L'emploi par secteur d'activité

NAF : Nomenclature d'activité française (construite par l'Insee) est une nomenclature **d'activité économique** qui comporte 5 niveaux dont la plus fine est la NAF 700.

Secteur d'activité : le secteur d'activité est un **regroupement d'unité de production** ayant des activités identiques ou suffisamment voisines pour **composer un groupe homogène**. Une unité peut très bien exercer **plusieurs activités de production différentes** en son sein. Mais c'est la **principale** activité qui sera **prise en compte par le statisticien** pour procéder au classement.

Le marché du travail

Les demandeurs d'emploi sont classés en **catégorie** pour approcher au plus près de leur situation : recherche d'un emploi à temps plein ou partiel, disponible ou non immédiatement. Il existe huit catégories dont deux recensent des demandeurs d'emploi qui ne sont pas disponibles, en arrêt maladie ou en formation (**catégorie 4**) ou en emploi (**catégorie 5**).

- **Catégorie 1** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- **Catégorie 2** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- **Catégorie 3** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminées temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- **Catégorie 6** : personnes appartenant à la catégorie 1 mais ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois.
- **Catégorie 7** ; personnes appartenant à la catégorie 2 mais ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois.
- **Catégorie 8** : personnes appartenant à la catégorie 3 mais ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois.

Hormis le tableau sur les demandeurs d'emploi par catégorie, **l'ensemble des tableaux sur les demandeurs d'emploi porte uniquement sur les demandeurs de catégorie 1 et 6** présents dans les **fichiers Anpe** au 31 mars des dates étudiées.

L'analyse de la demande d'emploi est basée sur les demandes d'emploi enregistrées ou satisfaites (statistiques de flux) ou sur les demandes d'emploi en fin de mois – Defm (statistiques de stock) de catégories 1 à 6.

Les offres d'emploi sont les offres enregistrées par l'Anpe au cours de l'année étudiée, elles ne représentent qu'une partie des offres d'emploi totales.

Le taux de tension sert à repérer les difficultés de recrutement. Il est défini par le rapport entre le flux d'offres d'emploi et le flux de demandes d'emploi sur la même période. Par définition **un taux de tension supérieur à 1**, c'est-à-dire **un excès d'offres par rapport à des demandes**, matérialise des **difficultés de recrutement**. Cependant, ce ratio est le **rapport** entre **deux flux** dont l'un peut être considéré comme **exhaustif (les demandes)** et l'autre comme **partiel** (les offres d'emploi enregistrées à l'Anpe couvrent en moyenne 30 à 40 % des offres du marché du travail, variable selon la période et le type d'emploi recherché). C'est pourquoi, le **choix** se porte souvent sur un **seuil** « critique » de **0,75**, c'est-à-dire **qu'un taux de tension supérieur à 0,75**, pour un métier, peut traduire **des difficultés de recrutement** pour les entreprises.

Le taux de chômage est défini par le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (actifs occupés + chômeurs).

La formation

Les éléments sur la formation concernent uniquement la formation professionnelle et technologique et ne tiennent pas compte de la formation générale.

La formation professionnelle initiale rassemble :

- la voie scolaire sous tutelle des Ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, des affaires sanitaires et sociales et prend en compte les diplômes de niveaux V à III et les licences professionnelles ;
- l'apprentissage, tous niveaux confondus (y compris niveaux II et I). Les apprentis qui suivent leur formation sur des sites délocalisés sont comptabilisés dans l'établissement auquel ces sites sont rattachés.

La formation professionnelle continue est celle financée sur fonds publics et concerne les personnes qui ont terminé leur stage l'année étudiée. La formation des salariés n'a pas été intégrée.

Les niveaux de formation :

- Niveau I : Bac + 4 et plus
- Niveau II : Bac + 3
- Niveau III : Bac + 2
- Niveau IV : Niveau bac
- Niveau V : CAP - BEP
- Niveau VI : Non qualifié

Le taux de pression : se définit comme le rapport entre le **nombre de vœux exprimés par les candidats** à une formation et le nombre de places offertes pour cette formation dans les établissements publics.

Les différents zonages géographiques

La zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué par l'Insee et le Ministère du travail, le découpage en zone d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.